



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 040 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 31 mars 2015

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 31 mars 2015

•(1110)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte.

Monsieur Farrant, je vous remercie de comparaître devant notre comité aujourd'hui. Comme vous le savez sans doute, nous examinons la question de la pêche récréative au Canada. Nous accordons habituellement aux témoins une période de 10 minutes pour qu'ils puissent présenter leurs observations liminaires. Je vous prierais donc de vous en tenir autant que possible à ce temps de parole. Je regarde le téléviseur parce qu'il pourrait bientôt y avoir un vote. Espérons que, d'ici là, vous aurez le temps de présenter votre exposé.

Vous pourrez prendre la parole dès que vous serez prêt, monsieur Farrant.

M. Greg Farrant (directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario): Je vous remercie, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les membres du comité, bonjour.

Au nom de la Fédération des pêcheurs et des chasseurs de l'Ontario, la FPCO, une des plus importantes et plus anciennes organisations canadiennes vouées à la conservation, qui compte 100 000 membres, adeptes et abonnés, ainsi que 725 clubs en Ontario, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui.

Notre organisation a été fondée il y a plus de 87 ans à la suite d'une alliance de groupes locaux de pêcheurs qui s'inquiétaient de la conservation de la ressource. Depuis 1928, la FPCO participe à toutes les activités liées à la pêche et aux ressources halieutiques en Ontario, qu'il s'agisse de rétablir des espèces de poissons et leurs habitats ou de faire valoir les intérêts des pêcheurs récréatifs. La pêche récréative ainsi que la chasse et le piégeage sont des pratiques reconnues au Canada comme des activités patrimoniales en vertu de diverses lois fédérales, provinciales et territoriales.

À ses débuts, le Canada avait une économie fondée sur les produits de première nécessité, c'est-à-dire sur la pêche, la chasse, le piégeage et la foresterie. La pratique de ces activités a défini le pays et continue aujourd'hui d'apporter une contribution essentielle au tissu écologique, social, culturel et économique de notre pays. La pratique de ces activités continue de croître et présente des possibilités de croissance future inégalées.

Selon l'Enquête canadienne sur la nature de 2012, près de 21 % de la population canadienne s'adonne à la pêche, ce qui représente 7,5 millions de personnes, soit davantage que le nombre combiné de golfeurs et de hockeyeurs. Ce chiffre n'inclut pas les personnes de moins de 18 ans et celles de plus de 65 ans qui, en Ontario par exemple, ne sont pas tenues d'acheter un permis pour pêcher. En 2010, près de 300 000 Canadiens de plus qu'en 2005 se sont procuré

un permis de pêche, soit une augmentation de 11,3 %. En 2014-2015, uniquement pour l'Ontario, le nombre de permis de pêche récréative achetés par des Canadiens frôlait le million.

Selon les plus récentes données publiées par Pêches et Océans Canada, la pêche récréative injecte à elle seule 8,3 milliards de dollars par année dans l'économie. Pour mettre les choses en perspective, les montants dépensés par les pêcheurs récréatifs en 2010 équivalaient à près de 1,5 fois les ventes totales de Tim Hortons au Canada. Au Canada, bon an mal an, il y a autant d'argent consacré à la pêche récréative qu'à la bière. En 2010, les dépenses des pêcheurs récréatifs représentaient 1,5 fois le PIB de l'Île-du-Prince-Édouard.

La pêche, la chasse et le piégeage sont des sources de prospérité économique. L'achat de biens et services liés à ces activités profite à de nombreux pans de l'économie. Ces retombées ont amené de grands détaillants comme Canadian Tire à investir plus de 10 millions de dollars pour agrandir les rayons chasse et pêche de 170 magasins au pays.

Cet apport économique permet à bon nombre de collectivités du pays de se maintenir économiquement, même en période difficile. Dans la plupart des provinces et territoires, les millions de dollars issus des ventes de permis appuient des programmes et des projets de conservation, que ce soit par l'entremise d'instruments comme le Habitat Conservation Fund en Colombie-Britannique et le Fish and Wildlife Development Fund en Saskatchewan, ou encore par des mécanismes tels que le compte à fins déterminées de l'Ontario, où les plus de 70 millions de dollars générés annuellement par les ventes de permis couvrent les deux tiers du budget alloué aux ressources halieutiques et fauniques de la province.

La pêche récréative contribue aussi énormément au tourisme. En 2012, la Commission canadienne du tourisme a publié une étude intitulée *Pêche sportive et chasse au gibier au Canada*, qui portait sur les activités récréatives et les habitudes de voyage des Américains. Les activités touristiques associées à la pêche récréative et à la chasse injectent à elles seules plus de 1 milliard de dollars par an dans l'économie, créent des emplois et appuient des centaines de PME d'un bout à l'autre du pays.

On constatera sans surprise que les touristes américains qui viennent s'adonner chez nous à la pêche récréative ont un énorme impact financier. En 2004-2005, 32,1 millions d'Américains ont pratiqué la pêche dans le cadre d'un voyage; près de 6 millions d'entre eux sont venus au Canada, où ils ont également participé à d'autres activités de plein air. En Ontario seulement, des touristes américains ont acheté 432 947 permis de pêche récréative. De toute évidence, les Américains reconnaissent ce que nous savons déjà, à savoir que notre pays est un des meilleurs endroits au monde pour la pratique d'activités de plein air.

Il en découle des possibilités importantes de revenus et d'emplois partout au pays pour un large éventail d'entreprises et de collectivités qui répondent aux besoins des amateurs de plein air, à condition de pouvoir compter sur un marketing et un soutien adéquats.

Les pêcheurs récréatifs sont à l'avant-garde de la conservation de nos ressources naturelles. En fait, avec les chasseurs et les trappeurs, ils comptent parmi les premiers conservationnistes reconnus en Amérique du Nord. À une époque — la fin des années 1800 — où la commercialisation du poisson et de la faune détruisait les espèces à un rythme sans précédent, les pêcheurs sportifs et leurs partenaires du secteur du plein air ont exigé l'intervention des pouvoirs publics. Ils se sont ralliés derrière des dirigeants comme Laurier et Roosevelt, aux yeux de qui la conservation n'était pas seulement une question d'intérêt national, mais aussi une question de pertinence nationale.

Les pêcheurs, les chasseurs et les trappeurs ont tenté de rehausser la valeur des deux pays et reconnu que l'utilisation sage et prudente des ressources naturelles et la conservation des poissons et de la faune étaient la marque d'un leadership progressiste. Leurs initiatives ont jeté les bases de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles en Amérique du Nord, et mené à la création de normes gouvernementales de gestion des poissons et de la faune, à l'instauration de limites de capture pour les chasseurs et les pêcheurs, à l'élaboration d'une formation scolaire professionnelle et à la propriété publique des ressources naturelles. Leurs efforts ont également mené à la création du modèle nord-américain de conservation de la faune qui régit encore aujourd'hui la gestion de nos ressources.

Les organismes qui représentent les pêcheurs récréatifs et d'autres amateurs de plein air sont à l'avant-garde du mouvement de conservation au pays. Prenez par exemple mon organisme. Depuis 20 ans, la FPCO travaille au rétablissement de plusieurs espèces, y compris le saumon de l'Atlantique. Les responsables de notre programme sur les espèces envahissantes, le plus important programme non gouvernemental de ce type au Canada, travaillent en collaboration avec le ministère ontarien des Richesses naturelles, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada pour empêcher ou contrôler la propagation des espèces envahissantes aquatiques et terrestres.

Notre programme scolaire d'écloseries mis en oeuvre dans 125 écoles du Sud de l'Ontario, dont 5 au zoo de Toronto, sensibilise les élèves à l'habitat du poisson et à l'importance de conserver et de protéger nos ressources. Notre programme communautaire d'écloseries, que nous exécutons au nom du ministère des Richesses naturelles, offre un soutien financier à 41 des 50 écloseries bénévoles. En 2014, 900 bénévoles ont consacré 70 000 heures-personnes à ensemercer 9,5 millions de poissons dans les eaux publiques de l'Ontario. Des programmes de rétablissement semblables sont entrepris par chacun de nos organismes affiliés et d'autres organisations au pays.

En 2012, de concert avec des collègues appartenant à certains des plus importants organismes canadiens et américains de conservation, la FPCO a été l'hôte du Congrès national pour la conservation des poissons et de la faune. Cet événement a réuni 500 scientifiques, universitaires, représentants des principaux ministères du gouvernement fédéral, de gouvernements provinciaux et d'États américains, représentants de groupes de conservation et autres intervenants. Les participants ont assisté à quatre journées de colloques et d'exposés concernant tous les aspects de la conservation des poissons et de la faune.

Les retombées de ce congrès se manifestent encore aujourd'hui, notamment par la mise sur pied, peu après, du Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne. Ce comité regroupe les 25 principaux organismes de conservation au Canada et relève de la ministre de l'Environnement, qui, avec son homologue de Pêches et Océans Canada, préside les réunions. Le comité consultatif donne des avis sur les politiques et les programmes du gouvernement qui ont des répercussions sur les ressources halieutiques et fauniques, et il formule des recommandations axées notamment sur la conservation et la biodiversité. Des représentants du comité consultatif ont récemment eu l'occasion de témoigner devant les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Environnement au sujet de certaines des questions dont votre comité a été saisi.

J'aimerais maintenant parler brièvement du rôle que joue le milieu scientifique. La recherche scientifique joue un rôle crucial dans la gestion des ressources halieutiques et fauniques. Un des principes fondamentaux du modèle nord-américain est le recours aux données scientifiques comme fondement des décisions en matière de gestion ayant une incidence sur les ressources halieutiques et fauniques. Lorsqu'ils élaborent des politiques, les décideurs doivent intégrer les meilleures données scientifiques disponibles aux facteurs socioéconomiques. Il faut pour cela une collaboration entre scientifiques et décideurs comme vous. Il faut tout d'abord obtenir les faits scientifiques pertinents, puis discuter des répercussions politiques et stratégiques.

Tous les ordres de gouvernement, peu importe l'allégeance politique, aiment affirmer qu'ils prennent des décisions fondées sur des données scientifiques, en particulier en matière de ressources naturelles, jusqu'à ce que le consensus mène à des conclusions qui dérangent sur le plan politique. C'est alors que les pouvoirs publics retournent à un plan fondé davantage sur les idées populaires et les émotions que sur la science et les faits. La gestion des ressources naturelles est un système hautement dynamique et chaotique, où la science peut offrir les assises les plus solides qui soient aux politiques publiques.

Depuis des centaines d'années, les pêcheries canadiennes soutiennent les pêches commerciales et les pêches de subsistance, qui ont constitué les bases de notre pays. La grande majorité des pêcheurs récréatifs ne pêchent plus pour vivre, mais ils continuent de vivre pour la pêche. Pour beaucoup, la pêche n'est peut-être plus un mode de subsistance, mais plutôt un moyen de s'échapper des tracas quotidiens, de goûter le plein air ou de passer du temps avec la famille et les amis. Peu importe pourquoi elle est pratiquée, la pêche récréative améliore la qualité de vie de millions de Canadiens.

Comme toute autre industrie, la pêche sportive a besoin, pour réaliser son potentiel, d'un investissement continu, d'un soutien constant et d'une promotion régulière. À la FPCO, nous prenons notre rôle au sérieux et continuons d'investir dans l'avenir de la pêche au moyen de nos programmes d'éducation basés sur le programme scolaire; de nos initiatives jeunesse de conservation et de leadership « Get Outdoors »; de notre programme « Tackle Share », mis en oeuvre conjointement avec la société Ontario Power Generation; de notre programme d'écloseries en classe; des activités de pêche familiale en Ontario; ainsi que de nos journées d'initiation de nouveaux Canadiens aux plaisirs de la pêche.

Les ressources halieutiques et fauniques n'existent pas dans l'abstrait, pas plus qu'elles ne naissent et prospèrent par accident. Le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives est un excellent exemple de la façon dont le gouvernement du Canada investit dans la pêche récréative. Nous souhaitons que ce programme se poursuive et qu'il prenne de l'ampleur. Il s'agit d'un investissement dans les habitats des poissons et les activités des groupes communautaires et des bénévoles qui s'occupent d'initiatives locales de conservation. Ce programme montre également que le gouvernement fédéral est conscient de l'énorme valeur de la pêche récréative au Canada.

• (1115)

Promouvoir la pêche récréative, c'est investir dans notre avenir et reconnaître l'influence de cette activité sur notre identité nationale, notre patrimoine culturel et notre prospérité économique.

Étant donné que, à l'instar des chasseurs et des trappeurs, les pêcheurs récréatifs joignent le geste à la parole lorsqu'il s'agit de poser des gestes concrets pour la conservation de nos ressources, je suis heureux que le comité ait pris le temps de se pencher sur cet important enjeu.

De nouveau, monsieur le président, je tiens à vous remercier, vous et les membres du comité, de m'avoir invité à témoigner devant vous. C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Farrant. Nous vous remercions de votre exposé et de l'avoir présenté dans les délais prévus.

Nous allons maintenant entamer une série de questions de 10 minutes. Monsieur Chisholm, vous pouvez poser les premières questions.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NDP): Je remercie le témoin de comparaître devant nous aujourd'hui et d'avoir présenté un exposé. Il ne fait aucun doute que cette organisation importante fait un travail de premier plan en Ontario.

Votre organisation compte 100 000 membres?

M. Greg Farrant: C'est exact.

M. Robert Chisholm: Combien d'entre eux sont... faites-vous une distinction entre les chasseurs et les pêcheurs?

M. Greg Farrant: Non, mais je dirais que les trois quarts de nos membres sont d'abord des pêcheurs, puis des chasseurs.

M. Robert Chisholm: Les pêcheurs se trouvent-ils surtout dans la région des Grands Lacs?

M. Greg Farrant: Non.

M. Robert Chisholm: Pas forcément.

M. Greg Farrant: Non, pas forcément. Ils se trouvent en milieu urbain ou rural, dans le Nord, dans le Sud, aux quatre coins de la province.

M. Robert Chisholm: Quel est le budget annuel de votre organisation?

• (1120)

M. Greg Farrant: Douze millions de dollars.

M. Robert Chisholm: D'où vient cet argent?

M. Greg Farrant: L'argent vient de nos membres. Nous recevons aussi des fonds de divers programmes gouvernementaux et de sources privées, mais notre budget est surtout constitué des cotisations de nos membres.

M. Robert Chisholm: Dans ma province, la Nouvelle-Écosse — et je pense que c'est aussi le cas ailleurs —, le MPO est habilité à exiger une compensation pour les torts causés à l'habitat du poisson.

M. Greg Farrant: En effet.

M. Robert Chisholm: Autrefois, le ratio était de trois pour un. Depuis, il a baissé, allant jusqu'à un pour un, voire même deux pour un. Il s'agit là d'un outil important pour les groupes de conservation cherchant à limiter le tort que les projets de développement font aux rivières, aux ruisseaux et aux lacs.

Votre organisation a-t-elle le même genre de problème découlant des efforts de compensation?

M. Greg Farrant: Nous avons 17 biologistes à l'effectif qui s'intéressent, entre autres, au poisson, à la faune et à l'utilisation des terres; ils seraient plus en mesure de se prononcer là-dessus. Bien franchement, ce n'est pas une question qui revient très souvent.

M. Robert Chisholm: D'accord.

M. Greg Farrant: Cela dit, il me ferait plaisir de transmettre la question aux employés et de vous donner une réponse plus tard.

M. Robert Chisholm: Ce serait formidable. Ça m'intéresse, car je sais que c'était auparavant une source de revenu importante pour les organisations qui oeuvrent en conservation.

Vous avez dit quelque chose au sujet de la science que j'ai trouvé intéressant. « Tous les ordres de gouvernement, peu importe l'allégeance politique, aiment affirmer qu'ils prennent des décisions fondées sur des données scientifiques, en particulier en matière... ».

Le président: Monsieur Chisholm, je vais devoir vous interrompre. Un vote se tient à la Chambre.

La séance est levée pour l'instant, et nous reprendrons...

M. Robert Chisholm: J'y reviendrai.

Le président: ... après le vote.

• (1120)

_____ (Pause) _____

• (1210)

Le président: Bon, je déclare la séance ouverte.

Merci, messieurs, d'avoir bien voulu patienter.

Monsieur Kristianson, je crois comprendre que vous avez un exposé à faire; nous passerons ensuite à M. Bird, qui terminera la période allouée.

Vous avez la parole; veuillez commencer quand vous serez prêt.

M. Gerald Kristianson (président, Conseil Consultatif sur la Pêche Sportive): D'accord. Je remercie le président et les membres du comité.

C'est un plaisir d'être ici. Je comparais en ma qualité de président du Conseil consultatif sur la pêche sportive, un organe consultatif travaillant pour le ministère des Pêches et des Océans en Colombie-Britannique composé de membres de la localité et d'organisations diverses, dont le Sport Fishing Institute, qui représente les fournisseurs de services au secteur des pêches récréatives, qui touchent, entre autres, aux pourvoies, aux centres de villégiature, aux fabricants de grément, et j'en passe.

Je devrais faire un petit exposé biographique. Je suis politologue de formation, j'ai exercé les fonctions de diplomate et de lobbyiste, mais comme le savent certains d'entre vous, ma carte d'affaires dit « Gerry Kristianson, politicien des pêches ». Depuis mon départ à la retraite il y a 20 ans, j'ai consacré mon temps presque exclusivement aux pêches. J'ai choisi mon titre, car je pense que le métier de politicien est honorable malgré tout ce qu'on peut trouver à redire. Bien qu'il me soit arrivé de faire de la politique partisane, j'ai toujours consacré ma vie aux pêches. J'en suis au point dans ma vie où je suis disposé à appuyer quiconque fait de bonnes choses pour les pêches; c'est en cette qualité que je comparais devant vous, et ce, avec le plus grand plaisir.

La dernière fois que j'ai comparu devant un comité des pêches, le climat était bien plus hostile; il y avait un affrontement entre les pêches récréatives et les pêches commerciales, et je dois dire que le comité était presque entièrement composé de députés qui s'intéressaient seulement à la pêche commerciale. Je suis ravi que le comité ait décidé de s'intéresser à la pêche récréative.

En guise d'introduction, je me suis dit qu'il pourrait être utile de remettre la question en contexte en parlant des quatre éléments clés qui touchent au mandat du comité. Commençons par le contexte économique et culturel. En Colombie-Britannique, la pêche en eaux de marée est extrêmement importante, tout comme la pêche en eau douce, à un moindre degré. Quand on tape mon nom dans Google, on tombe sur un rapport d'étude intitulé « The Evolution of Recreational Salmon Fishing in British Columbia, » que j'ai préparé pour le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique; on peut y trouver un récapitulatif historique complet.

Les tous premiers Européens qui ont mis les pieds en Colombie-Britannique n'en revenaient pas de pouvoir attraper du poisson pour souper, mais les Britanniques étaient déçus de ne pas pouvoir attraper du saumon du Pacifique à la mouche comme le saumon atlantique. Nous savons maintenant que c'est faux, mais le saumon demeure un élément incontournable de l'environnement britannico-colombien. La pêche récréative en Colombie-Britannique représente environ 40 % du produit intérieur brut de la province, y compris l'aquaculture. En fonction de 10 % des prises de saumon et de 15 % des prises de flétan, nous représentons 40 % de la valeur économique totale des pêches. Je pense que cela en dit long sur l'importance de l'activité.

Au chapitre de la participation, je représente 300 000 pêcheurs en eaux à marée qui achètent chaque année un permis de pêche. Je ne représente pas directement les pêcheurs en eau douce, mais le nombre de ces pêcheurs qui s'intéressent à la pêche récréative est lui aussi considérable. Au conseil consultatif, je représente 24 comités locaux et deux comités régionaux, ainsi qu'un comité principal. Nous fonctionnons selon un processus ascendant pour conseiller le gouvernement sur l'importance et les besoins de la pêche récréative.

Au chapitre de la gestion des stocks de poisson, une des questions que vous soulevez, je dois dire qu'en ce qui nous concerne, le ministère des Pêches et des Océans — qui fait souvent l'objet de critiques — mérite une médaille d'or pour les consultations qu'il a

tenues sur la côte ouest. Le fait est que dans le domaine de la pêche sportive — mais aussi de la pêche commerciale, et dans les travaux d'autres organismes comme le Comité chargé de la planification intégrée de la pêche au saumon ou le Conseil consultatif sur le flétan —, aucun pêcheur à la ligne, aucun pêcheur commercial et aucun environnementaliste ne peut se plaindre de ne pas avoir eu l'occasion d'être consulté par le ministère. Tout le monde obtient-il ce qu'il veut? Bien sûr que non. Mais le fait est que le processus est bien établi, qu'il a bien fonctionné sous différents gouvernements et qu'il fonctionne encore; dans l'exercice de mes fonctions, je n'ai aucune raison de m'en plaindre.

J'ajouterais que le conseil consultatif est un organisme de bénévoles; aucun de ses employés n'est rémunéré pour son travail. Nos dépenses sont remboursées lorsque nous nous déplaçons pour assister à des réunions ou autre, mais nous donnons notre temps bénévolement parce que nous croyons à la pêche récréative.

●(1215)

Au chapitre de la capacité d'améliorer la pêche récréative, le quatrième élément du mandat du comité, je voulais faire valoir une idée à laquelle, je l'espère, le comité souscrira et qu'il voudra inclure dans son rapport. Notre organisation, de concert avec le ministère des Pêches et des Océans et le gouvernement provincial, a mis au point une vision sur la pêche récréative. J'ai une copie du document avec moi. C'est un document du ministère, et il est disponible dans les deux langues officielles. J'ai seulement la version anglaise, mais il est disponible en français. Il s'appelle « Vers une vision commune: Une pêche récréative dynamique et durable en Colombie-Britannique ». C'est selon nous une entente historique entre les intérêts privés et ceux du gouvernement sur la vraie nature de la pêche récréative. La difficulté consiste bien évidemment à réaliser cette orientation stratégique.

À la fin janvier, nous avons présenté à la ministre Shea notre initiative sur la mise en oeuvre de la vision en matière de pêche récréative. Nous demandons au ministère de mettre au point un programme permettant de promouvoir la pêche récréative sur la côte Ouest. Le coût devrait s'élever à 2,5 millions de dollars par année sur cinq ans. À notre avis, un tel programme contribuerait considérablement à la valeur de la pêche récréative, au nombre de ses participants, à toutes les choses qui font que la pêche récréative est importante. Je répète que j'ai seulement la version anglaise avec moi parce qu'on m'a seulement invité à comparaître la semaine dernière; c'est néanmoins un document officiel du ministère des Pêches et des Océans qui figure dans les deux langues officielles. Je laisserai ma copie anglaise au comité, qui pourra ensuite décider quoi en faire.

Honnêtement, nous espérons avant tout que le programme soit approuvé rapidement par le gouvernement. Il entraînera des coûts, mais je dois dire, comme je l'ai déjà fait valoir par le passé, qu'à notre avis le permis de pêche récréative en Colombie-Britannique, le permis de pêche en eaux de marée, est considérablement sous-évalué. Une personne du troisième âge comme moi peut accéder pendant un an à toutes les ressources marines des eaux de marée en Colombie-Britannique pour seulement 17,85 \$. Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est une sacrée aubaine. Owen, qui est plus jeune, doit payer 28 \$, mais nous sommes d'accord que les pêcheurs à la ligne seraient disposés à aider le gouvernement à assumer ces coûts. C'est la bonne approche, à notre avis.

Malheureusement, nous n'avons pas fait grand progrès à cet égard à cause de la Loi sur les frais d'utilisation, que vous êtes sûrement nombreux à connaître. Ce projet de loi d'initiative parlementaire maintenant devenu une loi du Canada nous empêche de modifier les frais d'utilisation. Il est frustrant pour nous d'avoir les mains liées alors que nous voulons demander à nos membres de payer plus cher pour profiter des richesses de l'océan.

Je vais conclure sur cette idée. À notre avis, si le comité était disposé à appuyer l'initiative, cela nous aiderait beaucoup à nous lancer sur cette voie dans un futur proche.

Je cède maintenant la parole à Owen, le directeur exécutif du Sport Fishing Institute.

• (1220)

M. Owen Bird (directeur exécutif, Sport Fishing Institute of British Columbia): Merci beaucoup de m'avoir invité à comparaître devant le comité. Je serai bref, car je pense que Gerry a tout dit avec concision. Je dirai quelques mots de plus sur la genèse de l'initiative, la proposition que Gerry et le conseil consultatif ont mise au point; nous avons confiance qu'elle sera bien reçue.

Nous l'avons mise au point avant tout pour envisager des moyens d'augmenter le prix des permis de pêche de manière à pouvoir financer les mesures nécessaires, comme nous l'ont appris de nos années de collaboration avec le ministère, afin de veiller à la viabilité de la pêche récréative, surtout en eaux de marée; sans dire que la situation est désespérée, il faut absolument passer à l'action. Un certain nombre de programmes actuellement en vigueur mettent d'excellents renseignements sur la pêche récréative à la disposition du public, notamment à propos de la surveillance des prises et du recueil de données sur les prises de la pêche récréative.

À l'heure actuelle, ni le conseil ni le ministère n'est capable de faire tout ce qui s'impose pour brosser le portrait complet de la pêche récréative en Colombie-Britannique. Nous avons d'excellents renseignements, notamment historiques, mais il reste beaucoup à améliorer. Nous pourrions ainsi multiplier les débouchés dans le secteur. Nous pourrions également renforcer notre position face aux objections d'autres secteurs qui pensent peut-être que nos prises sont plus importantes que signalées.

L'histoire des pêches en Colombie-Britannique, surtout en eaux de marée, est riche et complexe. Comme Gerry l'a dit, nous répétons sans cesse que les pêcheurs en eau douce jouissent d'avantages économiques considérables en Colombie-Britannique, mais c'est l'eau salée qui nous intéresse. À bien des égards, nous cherchons avant tout à clarifier les avantages économiques et sociaux consentis par la pêche récréative, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils sont supérieurs à ceux de la pêche commerciale ou des Premières Nations. Nous voulons simplement qu'ils soient considérés au même titre que les autres. Les fonds consacrés à la gestion de la pêche récréative sont minimes comparativement avec le financement des pêches commerciales ou des Premières Nations. Nous espérons non seulement faire approuver la stratégie et obtenir le financement afférent, mais aussi, comme je l'ai déjà indiqué, faire valoir la valeur économique et sociale de l'activité et obtenir la permission de prendre certaines mesures pour multiplier les débouchés pour la pêche récréative en Colombie-Britannique.

Je m'en tiendrai à cela.

• (1225)

Le président: Merci beaucoup monsieur Bird, monsieur Kristianson.

Passons à un nouveau tour de 10 minutes; monsieur Chisholm, vous avez la parole.

M. Robert Chisholm: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup à vous trois d'avoir comparu devant nous. En tant que membre du comité, j'ai du mal à vous exprimer combien je suis déçu que l'audience ait été interrompue et que nous n'aurons pas beaucoup de temps pour discuter du travail important que vous faites au sein de votre organisation dans vos domaines respectifs.

J'ai posé quelques questions à M. Farrant et j'en avais commencé une autre, mais je vais devoir me contenter de rester sans réponse car il me reste seulement quelques minutes pour tenter de poser quelques autres questions à mes collègues.

Monsieur Kristianson, vous avez mentionné que la dernière fois que vous avez comparu devant le comité, la pêche récréative et la pêche commerciale se disputaient au sujet de l'allocation de quotas.

Je tiens à affirmer qu'aucun membre du comité ne nie l'importance de la pêche récréative. Comme vous l'avez mentionné, sa valeur économique se chiffre à 40 %; cela dit, il faut discuter des moyens idéaux d'allouer les ressources. J'aimerais beaucoup que nous en discussions plus souvent.

J'aimerais quand même vous poser une question au sujet de ce qui se fait dans d'autres territoires de compétence au chapitre de la protection et de la restauration de l'habitat. Le ministère des Pêches et des Océans a le pouvoir d'imposer des mesures compensatoires lorsque des activités de développement, comme la construction de ponceaux, nuisent à l'habitat du poisson, dans les rivières mais particulièrement le long de la côte. Dans certains territoires, on a manqué de détermination. Les ratios imposés étaient de trois pour un, mais ils ont maintenant chuté à un pour un dans bien des cas.

Cela représente une source de financement importante pour les organisations qui réparent les dégâts causés à l'habitat du poisson.

Monsieur Bird, monsieur Kristianson, j'aimerais que vous nous disiez quelques mots à ce sujet d'après votre propre expérience en Colombie-Britannique.

M. Gerald Kristianson: Merci.

Je dois dire, d'entrée de jeu, que je ne suis pas un expert de cet aspect de la pêche. Bien sûr, je connais très bien la politique de la « perte nette zéro » du ministère des Pêches et des Océans. J'ai participé à plusieurs projets, dont un en particulier, visant à essayer de démontrer l'efficacité de la salmoniculture en parc clos. Le gouvernement a contribué à ce projet fructueux. Je me rappelle très bien que nous avons dû dépenser beaucoup d'argent pour replanter des zostères afin que l'ombre de notre appareil ne réduise pas la productivité du fond marin.

De toute évidence, j'appuie cette approche. Je pense que c'est nécessaire, mais je dois admettre que je ne suis pas un expert en la matière. Dans notre cas, les représentants de la Fondation du saumon du Pacifique, par exemple, sont probablement les mieux placés pour répondre à ce genre de question. Cette dernière, grâce à l'argent des permis — dans ce cas-ci l'argent du timbre de protection du saumon —, entreprend des projets de restauration de l'habitat en collaboration avec les secteurs public et privé.

• (1230)

M. Robert Chisholm: Merci.

Monsieur Bird, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Owen Bird: Je n'ai rien à ajouter. La Fondation du saumon du Pacifique est probablement une bonne suggestion.

M. Robert Chisholm: Je demanderais à M. Cleary de...

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Bienvenue à nos témoins. J'ai deux questions. Je vais les poser, puis je laisserai la parole à mon collègue, car nous disposons de peu de temps.

La première question s'adresse à M. Farrant.

Vous avez dit, dans votre présentation, que, entre 2005 et 2010, le nombre de permis de pêche émis a augmenté de 11,3 %. Autrement dit, 300 000 Canadiens de plus ont pêché durant cette période. Cela, et la politique, accroît sans aucun doute la pression sur les stocks de poisson de pêche récréative. La science, c'est une chose, mais, souvent, comme vous l'avez mentionné dans vos observations, la politique l'emporte sur la science.

Eu égard à la pression accrue sur les stocks de poisson et au rôle prépondérant de la politique par rapport à la science, quel est l'état des stocks et comment se portent-ils? Les deux groupes pourraient répondre à cette question.

L'autre question s'adresse à M. Kristianson.

Je viens de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous n'avons pas besoin de permis pour la pêche récréative à la morue, également appelée pêche vivrière. Nous n'avons pas besoin de payer. Il y a des restrictions — cinq poissons par jour, notamment —, mais pas de frais.

Pouvez-vous nous expliquer comment fonctionne le permis de pêche de 17 \$ et quels stocks sont couverts — quels poissons peut-on pêcher avec un tel permis? Est-il valable toute la saison? Le nombre de prises est-il limité? Voilà le genre de choses que j'aimerais savoir.

Merci.

M. Greg Farrant: Merci de votre question. Je vais commencer par la première question.

Bien sûr, on pourrait penser que l'augmentation du nombre de pêcheurs récréatifs accroît la pression sur les ressources. De toute évidence, la gestion des poissons et de la faune est fondée sur la science, la santé des populations et une panoplie d'autres facteurs compliqués dont les biologistes du ministère des Ressources naturelles tiennent compte pour gérer chacune de ces ressources.

En Ontario — et je vais me concentrer uniquement sur l'Ontario —, le problème, c'est que le gouvernement — en ce qui concerne la réglementation de l'utilisation durable des espèces, tant pour la pêche que la chasse — a tendance à toujours punir le secteur récréatif. Si la situation d'une espèce devient un peu précaire, la première chose qu'il fait, c'est vendre moins de vignettes et de permis et réduire les quotas de pêche ou de chasse récréative.

Voilà ce qui se passe actuellement en Ontario. Sur le lac Nipissing, l'une des plus importantes destinations touristiques de pêche au doré du Canada, le nombre de vignettes a été réduit. Les pêcheurs n'ont droit qu'à deux poissons actuellement et la taille minimale des poissons est ridicule...

M. Ryan Cleary: Je suis désolé de vous interrompre, monsieur Farrant, mais ce n'est pas la question que j'ai posée. Je vous remercie de faire valoir votre point sur la réduction des quotas pour la pêche récréative par rapport à la pêche commerciale. Je comprends. Ma question porte sur l'équilibre fragile entre la science et la politique — la prise de décisions — et j'aimerais savoir si, au bout du compte, cela risque de nuire à la santé des stocks de poisson.

M. Greg Farrant: La politique dicte que les pêcheurs récréatifs sont la cible. Elle ne dicte pas que la pêche commerciale — plus particulièrement la récolte commerciale non réglementée — est une cible en Ontario. Or, c'est la pêche commerciale qui met de la pression sur les ressources. C'est une décision politique que les gouvernements ont, jusqu'à présent, refusé de prendre.

• (1235)

M. Gerald Kristianson: Permettez-moi de faire un bref commentaire à ce sujet. En Colombie-Britannique, nous essayons de régler ces problèmes au moyen du processus consultatif — en hommage au MPO. La semaine dernière, j'ai participé à un processus visant à restaurer le saumon quinnat dans le Sud de la Colombie-Britannique. Les représentants du milieu commercial et environnemental étaient également présents et, dans l'ensemble, les décisions que nous avons prises faisaient l'objet d'un consensus de sorte que les intérêts des groupes de pêcheurs ne l'emportent pas sur ceux des poissons.

C'est la même chose pour les quotas, mentionnés plus tôt. Il n'y a pas de luttes pour les quotas en Colombie-Britannique, à une exception près, mais j'y reviendrai plus tard. Récemment, parce que nous avons élaboré une politique en matière d'allocation pour le saumon — que tous ont approuvée —, nous avons négocié une entente faisant en sorte que tant les pêcheurs récréatifs que les pêcheurs commerciaux obtiennent leur juste part de l'allocation.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, les restrictions, il faut acheter le permis annuel de pêche dans les eaux maréales. Ce permis vous donne accès aux eaux maréales pendant 12 mois, à partir du 1^{er} avril, ce qui correspond à l'exercice du gouvernement. Ce permis vous permet de pêcher toutes les espèces autorisées, jusqu'à concurrence des prises autorisées. Pour le saumon quinnat, c'est deux par jour au maximum, et quatre au total en votre possession...

M. Ryan Cleary: Les pêcheurs pêchent de la rive, n'est-ce pas?

M. Gerald Kristianson: Ils pêchent dans les eaux maréales, à partir d'un bateau ou de la rive.

M. Ryan Cleary: Quelle est la définition d'eaux maréales?

M. Gerald Kristianson: En Colombie-Britannique, le ministère des Pêches et des Océans ne réglemente que la pêche dans les eaux maréales. Il s'agit des eaux touchées par la marée, à savoir l'océan plus la rivière Fraser jusqu'au point de rencontre entre l'eau salée et l'eau douce et la marée montante et descendante. Le gouvernement fédéral a conféré à la Colombie-Britannique la compétence exclusive sur la pêche dans les eaux douces.

M. Ryan Cleary: Donc, un permis coûte 17 \$ et permet de pêcher pendant 12 mois.

M. Gerald Kristianson: Tout à fait. Par contre, il se peut que les pêcheurs ne puissent pas pêcher toutes les espèces durant les 12 mois. Dans le cas du flétan, l'allocation de 15 % signifie que nous avons réduit à six par année le nombre de poissons que les pêcheurs peuvent garder, afin que la pêche à cette espèce reste ouverte toute l'année sans dépasser l'allocation des quotas.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kristianson.

Monsieur Sopuck, vous avez la parole.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci.

Les chiffres pour la pêche dans les eaux maréales de la Colombie-Britannique sont vraiment remarquables. Vous ne récoltez que 10 % du saumon, mais la pêche représente 49 % de votre PIB. C'est un chiffre remarquable, à mon avis. Je vous comprends lorsque vous dites que les gouvernements, surtout le gouvernement fédéral, doivent accorder davantage d'attention à la pêche récréative. Notre comité a entrepris la toute première étude sur la pêche récréative, c'est la preuve que le processus a bel et bien commencé.

J'aimerais que les représentants de l'Ontario et de la Colombie-Britannique me disent quels programmes ils voudraient que le gouvernement fédéral mette en place pour la pêche récréative. Quels programmes voulez-vous voir mis en oeuvre sur le terrain?

Monsieur Farrant.

M. Greg Farrant: En un mot, la poursuite du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives. Comme je l'ai dit dans mes observations, ce programme connaît un succès retentissant. Il permet de réaliser des centaines de projets sur le terrain, dans les collectivités locales partout au pays. Idéalement, ce programme devrait être étendu, amélioré et rendu permanent.

M. Robert Sopuck: D'accord.

Monsieur Kristianson.

M. Gerald Kristianson: Dans notre cas, notre besoin immédiat et urgent, c'est le programme que nous avons présenté au gouvernement pour la mise en oeuvre de la vision sur laquelle nous nous sommes tous mis d'accord. Ce programme nous permettrait d'avoir plus de ressources pour réussir, sans rougir, l'évaluation relative au contrôle des prises, de financer les activités d'alevinage pour le saumon quinnat et le saumon coho ainsi que de poursuivre le processus consultatif.

Je ne veux pas insister, mais le fait est que le ministère des Pêches et des Océans dépense beaucoup d'argent pour la consultation. C'est important pour nous et nous voulons nous assurer que la consultation se poursuivra. Nous ne voulons pas être mis à l'écart. Parfois on gagne, parfois on perd, mais au moins on nous écoute. Honnêtement, j'espère que le comité des pêches de la Chambre des communes continuera de s'intéresser à la pêche récréative à l'avenir.

•(1240)

M. Robert Sopuck: J'ai eu le plaisir, en août dernier, de visiter l'île de Vancouver et de pêcher du saumon à la mouche. La Fondation du saumon du Pacifique m'a fait visiter quelques-uns de vos projets de restauration de l'habitat, surtout des alevinières de saumon coho et le projet de restauration de la rivière Oyster. J'y ai rencontré le club. Est-ce le genre de programme que vous voudriez voir considérablement élargi en Colombie-Britannique?

M. Owen Bird: Tout à fait, mais pas au détriment de certaines activités que Gerry a mentionnées. Mais oui, tout à fait, parallèlement à ces activités. Je tiens à souligner que, grâce à cette stratégie, nous espérons pouvoir allouer plus de ressources au contrôle des prises et, au bout du compte, à la sensibilisation du MPO et des pêcheurs. Ce sont nos principaux objectifs.

M. Robert Sopuck: En ce qui concerne les commentaires de M. Farrant au sujet du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives, je crois savoir que le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique étaient les principaux bénéficiaires de ces fonds et avaient le plus grand nombre de projets. Cela m'a beaucoup impressionné.

Monsieur Farrant, on parle beaucoup d'environnement ces derniers temps, mais ce n'est qu'aujourd'hui qu'on reconnaît le rôle important que jouent les activités de conservation des pêcheurs et des chasseurs. J'aime penser que le gouvernement y est pour quelque chose, parce qu'il voue beaucoup de respect à cette communauté. Je préside le caucus conservateur de la chasse et de la pêche. C'est le seul en son genre, tous gouvernements confondus.

Monsieur Farrant, pourquoi, à votre avis, les contributions immenses de la communauté des pêcheurs et des chasseurs à la conservation de l'environnement étaient-elles sous-évaluées dans le passé?

M. Greg Farrant: Malheureusement, ces activités sont en grande partie sous-évaluées par tous les partis politiques; ils ne les voient pas comme un moteur économique.

Pourtant, il suffit de voir les chiffres que j'ai mentionnés dans mon discours: la pêche, la chasse et les industries connexes contribuent des milliards de dollars à l'économie canadienne. Ces activités sont très souvent marginalisées et vues comme étant frivoles ou pratiquées par un nombre restreint de personnes. Or, 7,5 millions de personnes pêchent, ce n'est pas rien. Ensemble, la chasse, la pêche, le piégeage et les pourvoiries rapportent 15,2 milliards de dollars par an à l'économie. Ce n'est pas de la menue monnaie, pardonnez-moi l'expression.

Plus particulièrement dans les centres urbains, les gens les voient comme des activités périphériques pratiquées par des gens qui vivent dans le bois. Or, le fait est que la plupart des personnes qui chassent et pêchent au Canada vivent dans des centres urbains.

Par exemple, la plupart de ceux qui chassent l'orignal dans le Nord de l'Ontario vivent au Sud de la rivière des Français. Ils vivent à Toronto, London ou Ottawa, par exemple. Ce sont des juges, des avocats et des politiciens. Ce sont des personnes de toutes les couches de la société. Ils vivent dans des grands centres urbains, mais ces activités ont la réputation d'être des activités rurales pratiquées dans le bois et ne sont pas prises au sérieux.

M. Robert Sopuck: C'est vrai, vous avez tout à fait raison.

Monsieur Bird, l'autre pêche... il y a la pêche commerciale, la pêche récréative et, bien sûr, la pêche autochtone. Je suis curieux. Les Autochtones participent-ils à la pêche récréative en investissant dans des camps de pêche et en travaillant dans ce domaine, par exemple?

La communauté autochtone participe-t-elle davantage à cette activité?

M. Owen Bird: Oui, tout à fait.

L'ensemble des communautés autochtones reconnaît l'importance de cette activité. En fait, cette activité est une occasion en or pour les petites communautés et les communautés côtières, entre autres.

Oui, les Premières Nations commencent à participer localement et à investir dans des camps. C'est une belle activité de coopération et de collaboration, et une belle occasion.

• (1245)

M. Robert Sopuck: Monsieur Farrant, j'ai assisté à votre conférence la semaine dernière et j'ai été étonné d'apprendre que 60 % des prises de la pêche sportive sont remises à l'eau. L'un de nos chercheurs a souligné que cela représente 100 millions de poissons remis à l'eau chaque année au Canada. Étant moi-même un pêcheur à la ligne, je suis fier que ma communauté adhère à une telle éthique de conservation.

Parlez-nous de l'évolution de la pêche avec remise à l'eau depuis les 20 ou 30 dernières années. Comment se fait-il que les pêcheurs canadiens se soucient de la conservation à un point tel qu'ils remettent à l'eau plus de poissons qu'ils en attrapent?

M. Greg Farrant: Il n'est pas étonnant que les pêcheurs, en particulier les pêcheurs sportifs, défendent l'environnement et la conservation de ses ressources. Il en est ainsi depuis plus d'un siècle.

Au ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, nous délivrons deux types de permis: un permis de pêche sportive et un permis de pêche écologique, que nous appuyons sans réserve. Avec un permis de pêche écologique, on prend moins de poissons et on en remet davantage à l'eau — une chose que les pêcheurs et les chasseurs ont réclamée et fortement encouragée. Nous sommes conscients que les ressources ne sont pas infinies. Elles sont limitées et, en tant qu'agents de protection de l'environnement, nous voulons faire en sorte qu'elles durent, aujourd'hui et à l'avenir.

Voilà pourquoi la pêche avec remise à l'eau est devenue un phénomène si répandu, si je peux m'exprimer ainsi. Tout le monde reconnaît qu'il faut commencer à protéger les espèces dès maintenant si nous voulons qu'elles soient toujours là demain.

M. Robert Sopuck: Vous faites valoir un point très important, monsieur Farrant, sur la division artificielle que l'on établit entre les milieux urbains et ruraux quand il est question de chasse et pêche. J'ai lu quelque part que 40 % des 922 000 permis de pêche, environ, délivrés en Ontario sont vendus dans la grande région de Toronto. Je trouve agaçant que l'on parle toujours de la chasse et de la pêche comme des activités rurales.

Il est vrai que ces activités sont souvent pratiquées par des citadins, en dehors des villes. Le mot récréation peut être divisé pour devenir « re-crédation » — les gens se prêtent à ces activités pour se recréer.

Parlez-nous, je vous prie, des affiliés et des sections urbaines de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario. Combien d'entre eux sont de la grande région de Toronto et à quel point sont-ils actifs?

M. Greg Farrant: Je ne suis pas en mesure de vous donner un chiffre exact, mais je peux vous parler de l'Association des pêcheurs chinois de Toronto. Cette énorme organisation, dont tous les membres vivent à Toronto, compte parmi les membres les plus prolifiques de la fédération. Elle est très active, s'exprime avec force et est très fière de faire partie de la fédération. Grâce à la participation des néo-Canadiens, de nouvelles cultures s'intègrent à la pêche récréative. Nous sommes très fiers du succès de l'association.

Il existe des organisations comme celles-ci dans la plupart des municipalités du Sud de l'Ontario. Je parle de celle-ci en particulier en raison de sa réussite dans le domaine de la pêche récréative et de sa contribution à celui-ci.

M. Robert Sopuck: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay, vous avez la parole.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Je souhaite la bienvenue aux témoins.

Je dois dire que je suis très heureux que nous ayons pu convaincre le gouvernement de l'importance de cette étude, parce que je pense que c'est très important. L'essentiel était d'obtenir qu'elle ait lieu, mais elle est finalement en marche.

C'est bon de vous avoir ici, mais c'est malheureux que nous ayons aussi peu de temps pour poser des questions.

Monsieur Farrant, vous avez parlé de surveillance, et de pêche avec remise à l'eau. Y a-t-il suffisamment de surveillance? Comment s'y prend-on? Le gouvernement soutient-il une partie de cette tâche, ou incombe-t-elle totalement à votre organisme?

Par ailleurs, monsieur Kristianson, pourriez-vous nous parler un peu des pavillons de pêche? Nous avons déjà parlé à quelques reprises de ces pavillons et des quotas. Les quotas du flétan font encore l'objet de discussions, mais je pense aussi à ceux du saumon ou de toute autre espèce. Croyez-vous qu'il est possible qu'un programme soit mis en place? Il y a toujours des tiraillements entre la pêche récréative et la pêche commerciale, sur la question des quotas. Pourrait-il exister un moyen de louer des quotas, ou quelque chose du genre, pour satisfaire les deux parties? Ou est-ce que la bataille se poursuivra indéfiniment? Je pense que nous avons déjà eu cette discussion auparavant.

De votre côté, monsieur Bird — si je ne réussis pas à poser toutes mes questions, on risque de m'en empêcher ensuite —, vous avez dit que le MPO pourrait améliorer la pêche récréative à certains égards. Je suis sûr que le comité voudrait savoir à quels égards elle pourrait être améliorée, parce que M. Farrant a dit que cette industrie générerait entre 15 et 16 milliards de dollars. C'est ce qu'elle vaut et c'est beaucoup d'argent. Pourrions-nous faire certaines recommandations au gouvernement pour améliorer et élargir ce type de pêche?

Monsieur Kristianson, quel est l'avenir des pavillons de pêche, selon vous? Vont-ils prendre de l'expansion à n'en plus finir? Si oui, y aura-t-il une lutte sans fin entre les deux types de pêche? J'aimerais connaître votre opinion là-dessus.

Merci beaucoup.

• (1250)

M. Greg Farrant: Monsieur MacAulay, je vais répondre à la question sur la surveillance.

Le ministère des Ressources naturelles est responsable de la surveillance en Ontario. Cependant, nous avons ce qu'on appelle des ZGP, des zones de gestion des pêches, qui sont gérées en collaboration par le ministère et des organismes comme la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario ou des clubs de pêche locaux. Ceux-ci se rencontrent régulièrement et conçoivent des politiques et des programmes spécifiques pour chaque zone de la province. Ils s'occupent des questions de surveillance. Évidemment, le ministère, par l'intermédiaire des agents de conservation, examine les paniers de pêche dans l'ensemble de la province, au cas par cas, durant la saison de la pêche récréative.

L'hon. Lawrence MacAulay: Y a-t-il beaucoup de problèmes?

M. Greg Farrant: C'est clair qu'on pourrait en vérifier davantage. Il y a généralement environ 300 agents de conservation en poste en tout temps, en Ontario, ce qui est assez peu compte tenu de la grandeur du territoire. On pourrait probablement doubler ou tripler le nombre d'agents, ce qui assurerait une plus grande surveillance et un plus grand respect des quotas et des règlements, pour toutes les espèces.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci.

M. Gerald Kristianson: Merci, monsieur MacAulay.

Je peux vous parler de cet aspect. Votre question laisse supposer qu'il existe deux types de pêche récréative, comme le disent certains — qu'il y a les pêcheurs à la ligne ordinaire dans des chaloupes d'aluminium et qu'il y en a un type plus commercial, en ce sens que certains emploient un guide, dans un pavillon de pêche ou à bord d'un bateau nolisé à cette fin. Je rejette catégoriquement cette interprétation.

La vérité, c'est que le poisson appartient aux Canadiens. Le gouvernement, par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans, peut allouer des quotas. Il doit donc répartir ces quotas, après avoir vérifié qu'il y a suffisamment de poisson pour assurer la préservation des stocks, entre ceux qui veulent pêcher le poisson pour la vente, à des fins économiques, c'est-à-dire ceux qui pratiquent la pêche commerciale, et ceux qui veulent pêcher à des fins personnelles. Ces derniers peuvent aussi pêcher le poisson et le relâcher, mais la plupart de ceux qui pratiquent la pêche à la ligne dans les eaux à marée le font parce qu'ils aiment manger du poisson.

Nous nous opposons à toute suggestion de créer une nouvelle catégorie pour les fournisseurs de service, comme les opérateurs de pavillons de pêche, qui les placerait dans la même position que les détenteurs de quotas de flétan, puisqu'on se retrouve dans une situation où la plus grande partie des quotas commerciaux de flétan sont détenus par des gens qui ne pêchent pas.

Une voix: C'est exact.

M. Gerald Kristianson: Ces gens agissent comme des courtiers qui distribuent annuellement leurs quotas aux autres membres de la flotte qui pêchent encore.

Je comprends toutes les raisons qui font qu'on en est arrivé là. C'est un problème très délicat pour le gouvernement. Aucun parti ne doit en porter le blâme ou en assumer la responsabilité, mais nous ne voulons pas nous retrouver dans la même situation.

En fait, nous sommes contre l'idée d'améliorer le fonctionnement de la pêche récréative en obligeant les pêcheurs sportifs à acheter un quota auprès de pêcheurs commerciaux qui se sont vu octroyer une sorte de droit de propriété qui, selon la Cour suprême du Canada, n'existe pas. C'est pour cette raison que le Sport Fishing Institute et la B.C. Wildlife Federation se sont joints au gouvernement du Canada dans l'affaire Malcolm pour faire valoir que le gouvernement avait le droit d'allouer les quotas comme il le voulait, et que le transfert de trois points de pourcentage des quotas commerciaux à la pêche récréative n'entraînait pas l'obligation de payer ces poissons au secteur commercial, au taux commercial de location ou d'achat de ces quotas.

•(1255)

M. Owen Bird: Je sais que c'est à Gerry que vous avez adressé la question sur les pavillons, mais je ne voudrais pas qu'on comprenne que les gens qui prennent le poisson sont les pêcheurs sportifs. Ce sont des détenteurs de permis. La communauté des pêcheurs sportifs appuie fermement ce concept. D'une façon générale, on peut dire que la B.C. Wildlife Federation, le Conseil consultatif sur la pêche

sportive et les opérateurs de pavillons de pêche travaillent en harmonie. Il n'y a aucun conflit entre les pavillons ou les guides de pêche, ni rien du genre dans l'ensemble de la communauté des pêcheurs sportifs.

Pour répondre à votre question sur la manière dont le MPO pourrait s'améliorer, il pourrait d'abord adopter la stratégie proposée par Gerry et le conseil consultatif. La solution simple et rapide serait, réellement, de consacrer des ressources proportionnelles à la valeur sociale et économique de la pêche récréative, mettons en Colombie-Britannique, pour reconnaître ce fait, puis ajuster en conséquence l'affectation des sommes.

Encore une fois, sur ces points particuliers, la surveillance des prises est très importante pour qu'on puisse comprendre l'impact de la pêche et gérer les ressources de la pêche récréative et ses conséquences sur les autres types de pêche. Nous aimerions aussi beaucoup savoir quels outils sont disponibles pour la pêche récréative et les pêcheurs sportifs. Je pense que le MPO pourrait faire des améliorations sur le plan de ces outils. Le...

L'hon. Lawrence MacAulay: De quels outils parlez-vous?

M. Owen Bird: Dans l'état actuel des choses, le MPO est passé à l'émission de permis par voie électronique pour les eaux à marée en Colombie-Britannique. Tout le monde doit se procurer son permis de cette façon. Il n'existe toutefois aucun moyen d'avoir ce permis sous forme électronique, que ce soit sur téléphone intelligent ou sur tout autre dispositif. Ce n'est pas si important, mais ce serait utile en notre ère de l'électronique.

Quand je parle des outils, je veux dire que la réglementation, l'information sur les secteurs, l'identification des espèces, les idées sur la gestion des ressources, les avis concernant les pêches et ce genre de choses pourraient être plus facilement accessibles pour les pêcheurs sportifs et le grand public. On a l'impression que vous pourriez le faire et mettre cette information à la disposition des pêcheurs sportifs. Ils comprendraient mieux les enjeux et seraient évidemment plus en mesure de respecter la réglementation en vigueur.

L'hon. Lawrence MacAulay: Quel est le taux de mortalité des poissons remis à l'eau?

M. Owen Bird: Il est très bas.

Cela dépend des espèces. On en tient compte dans les quotas, ou on évalue ce taux de mortalité. Dans le cas de gros saumons, par exemple, il est de l'ordre de 10 %. Pour le flétan, il est probablement plus près de 2 %. Il est très bas. Quoi qu'il en soit, ces chiffres sont comptabilisés dans le taux de récolte.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Davidson, c'est vous qui aurez le dernier mot aujourd'hui.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup.

Merci, messieurs, d'être ici aujourd'hui.

Ma circonscription se trouve sur les rives du lac Huron et de la rivière St. Clair, dans la région des Grands Lacs.

J'ai une courte question à poser à M. Farrant.

Nous parlons d'empoisonnement et de préservation des stocks à un niveau acceptable, mais nous savons que l'empoisonnement peut aussi parfois causer des problèmes, en cas d'introduction d'espèces invasives, entre autres.

Pourriez-vous nous parler un peu de l'empoissonnement et du rôle que votre organisation pourrait avoir dans ce domaine, ou nous parler de toute préoccupation que vous pourriez avoir? Quelles sont les interactions néfastes entre le poisson ensemencé et nos populations de poisson indigènes?

M. Greg Farrant: Merci beaucoup pour cette question, madame Davidson.

Vous savez sûrement, étant donné la circonscription que vous représentez, qu'il y a un conflit actuellement entre... Il existe neuf écloseries provinciales en Ontario, et 50 écloseries bénévoles qui viennent augmenter les résultats des neuf écloseries provinciales pour l'empoissonnement partout en Ontario. Le lac Huron est l'un des plans d'eau empoisonnés. Un certain nombre d'écloseries qui élèvent différentes espèces sont sur les rives de ce lac.

Une communauté des Premières Nations, la nation des Ojibways Saugeen, a des permis commerciaux pour la pêche au grand corégone sur le lac Huron près d'Owen Sound, dans la baie Colpoys, entre autres. Elle n'approuve pas l'empoissonnement avec d'autres espèces, comme la truite brune ou arc-en-ciel et le saumon, parce qu'elle croit que cela nuit à la pêche commerciale au grand corégone. C'est depuis longtemps une pomme de discorde entre les pêcheurs sportifs et les Premières Nations dans cette région.

Pensons à la pêche à l'achigan en Ontario. On sait que cette espèce est abondante et qu'elle donne lieu à une pêche très productive, mais dans bien des lacs l'achigan est en réalité une espèce invasive. On a ensemencé ces lacs avec de l'achigan, ce n'est pas une espèce indigène.

Cela dit, l'empoissonnement n'est pas, en soi, la cause du problème des espèces invasives. Ces espèces s'introduisent par

d'autres moyens, par exemple quand des gens jettent des plantes d'aquarium dans des lacs et des rivières, ou jettent des gobies à taches noires dans des rivières en pensant que ce sont des ménés.

Bien sûr, le plus grand danger qui nous guette, pour le moment, c'est l'entrée des carpes asiatiques dans les Grands Lacs par le canal de Chicago. Si jamais ces carpes arrivent jusqu'au lac Ontario ou au lac Erie, elles se répandront rapidement et ce sera la fin de la pêche récréative, sans parler de la pêche commerciale, parce qu'elles prendront le dessus, en nombres faramineux, sur les autres espèces dans les cinq Grands Lacs.

Ce n'est pas tellement par l'empoissonnement qu'on voit arriver des espèces invasives, mais par d'autres moyens, comme dans les eaux de ballast ou parce que des gens se débarrassent de poissons de la mauvaise manière. Pour ce qui est des pressions exercées par l'empoissonnement, elles existent surtout entre les intérêts commerciaux, en particulier pour les Autochtones, et les intérêts de la pêche récréative, pour laquelle on ensemence les lacs avec d'autres espèces en Ontario. C'est un débat qui se poursuit et qui n'est pas près de finir.

● (1300)

Le président: Merci beaucoup.

Je vous remercie, messieurs, d'avoir pris le temps de venir aujourd'hui. Nous apprécions que vous soyez venus témoigner devant le comité et nous faire part de votre vaste connaissance de la pêche récréative au Canada.

Encore une fois, au nom du comité, je vous remercie de votre présence.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>